



"J'étais en prison, et vous êtes venus jusqu'à moi" Mt 25,36

Aumônerie catholique des prisons

Le cardinal Martino, président du Conseil Justice et Paix s'exprime sur les conditions carcérales

Le cardinal Renato Martino a sévèrement dénoncé les conditions des prisonniers en Italie et, plus généralement, dans le monde. Le président du Conseil Justice et Paix, qui s'exprimait dans le quotidien italien Corriere della Sera, a appelé le gouvernement italien à une mesure de clémence envers les prisonniers.

"J'ai visité des prisons en Italie et dans le monde entier, et partout la situation est inhumaine et nie toute dignité humaine", a déclaré le cardinal Martino, président du Conseil Justice et Paix dans le Corriere della Sera du 9 janvier 2006. "Les détenus des établissements que j'ai visités m'écrivent, a-t-il rapporté, et la quantité de lettres que je reçois est incroyable". Mais, pour le cardinal, "c'est surtout la visite des cellules qui instruit : il faut le voir pour le croire".

Ainsi, le cardinal italien a affirmé avoir vu **"l'indescriptible"**.

Mentionnant les statistiques de la surpopulation notoire dans les prisons italiennes - 70 000 prisonniers étant détenus dans des bâtiments prévus pour en accueillir 40 000, selon lui - il a précisé que, pour "se rendre compte de ce que cela signifiait, il fallait entrer dans une cellule pour deux" où sont logés en réalité six prisonniers. "Entre les lits, il n'y a même pas la place pour se tenir debout et donc, ces six personnes doivent être étendues sur leur lit toute la journée", a ainsi expliqué le cardinal. Et de s'interroger sur le sens d'une vie "où l'on doit rester allongé".

Le cardinal Martino a poursuivi en rapportant qu'en Amérique latine, en Afrique et en Asie, il y avait "des établissements pénitentiaires encore pires qu'en Italie". "La foule y devient une multitude à moitié nue et affamée", a-t-il estimé.

Pour le président du Conseil Justice et Paix, outre le fait de déconsidérer celui qui est en attente d'un jugement" - il faut distinguer la peine juridique de la "peine violant la dignité et les droits". "La peine est une privation de la liberté et elle est conçue par le législateur comme réhabilitante", a reconnu le cardinal. Mais "si elle est purgée dans des conditions inhumaines, comme cela arrive presque partout, dans le monde et en Italie, le viol de la dignité et toute autre vexation possible s'associent à la privation de la liberté.

... Pour le cardinal, s'il va de soi qu'il ne faut pas de "mesure aveugle", - "des exceptions justes pour les crimes particulièrement odieux" étant nécessaires -, il faut toutefois s'efforcer d'apporter "soulagement et espérance, sans rendre vains la loi et le droit". C'est pourquoi le cardinal Martino "appelle les politiques et l'opinion publique pour que soit votée au plus vite par le parlement italien (...) la mesure de clémence pour les prisonniers".

Par ailleurs, le cardinal italien a rapporté avoir parlé de la question des prisonniers avec Benoît XVI au début de l'été dernier. Le dicastère dont il est en charge prépare actuellement un document sur le sujet. 10.01.2006 - Apic